

## Séance Conseil Municipal du 12 avril 2013

### - Lecture et approbation du compte rendu du CM du 21 mars 2013 :

M. le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2013.

**Ce compte rendu est adopté à l'unanimité avec les modifications suivantes à prendre en compte: dans les délibérations n°1316, 1317 et 1318, le prix de vente des chemins à noter est de 0,30€ au lieu de 0,30€ TTC.**

### - Approbation d'un président de séance, chargé de présenter les comptes administratifs 2012:

M. le Maire propose Mme. Danièle PAJON, membre de la commission des finances, comme président de séance, chargé de présenter les comptes administratifs 2012.

### - Compte de gestion Service des eaux et Assainissement 2012 :

M. le Maire demande au CM d'approuver le compte de gestion 2012 du trésorier municipal pour le Service des eaux et assainissement.

#### Délibération n° 1322 :

**Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2012 du Service des eaux et assainissement. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

### - Compte administratif 2012 du Service des eaux et Assainissement :

Mme. Danièle Pajon présente au CM le compte administratif 2012 du Service des eaux et assainissement en donnant le montant des principaux chapitres des 4 documents : dépenses de fonctionnement, recettes de fonctionnement, dépenses d'investissement, recettes d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à : 109 575,86 €

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à : 108 618,37 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à : 47 070,58 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à : 50 838,48 €

### Remarque importante concernant les résultats de ce budget :

Actuellement, sans l'apport de la subvention du budget Commune à hauteur de 9 600 €, le budget de fonctionnement du Service des Eaux et Assainissement serait déficitaire de 10%. Cette subvention couvre en grande partie le salaire du personnel chargé du suivi et de l'entretien du réseau d'eau.

Ce déficit pourrait être réduit par la diminution au maximum des fuites du réseau de distribution et/ou par une augmentation annuelle plus importante du prix du mètre cube consommé.

M. le Maire quitte la séance momentanément pour le vote de ce compte administratif.

#### Délibération n° 1323

**A l'unanimité, moins M. Désir, Maire qui ne participe pas au vote, le CM approuve le compte administratif 2012 du Service des eaux et assainissement conformément aux chiffres donnés ci-dessus.**

### - Affectation des résultats service des eaux et assainissement pour 2013: (cf. tableau ci-dessous)

M. le maire présente l'affectation des résultats pour le service des eaux et assainissement.

**Le résultat global de clôture de fonctionnement**, résultant du résultat reporté de clôture de fonctionnement 2011 et de ceux de 2012 en dépenses et en recettes de fonctionnement, **est positif et s'élève à 5 946, 21 €**

Compte tenu d'un report de recette d'investissements de 2011 de 65 892,17 € et des résultats de l'année 2012 en dépenses et en recettes d'investissement, **le solde d'exécution de la section d'investissement est positif et s'élève 69 660,07 €** Cette valeur sera affectée au R001 en recette d'investissement du budget primitif 2013.

Les restes à réaliser recette sont nuls et les restes à réaliser dépenses s'élèvent à 74 908,95€. **Le besoin de financement pour 2013 à affecter en réserve au compte 1068 en recette d'investissement du budget primitif 2013 s'élève donc à 5 248,88 €**(74 908,95 – 69 660,07).

**En conséquence la capacité d'autofinancement s'élève à fin 2012 à 5 946,21 - 5248,88 = 697,33€.** Cette valeur sera affectée au R002 en recettes de fonctionnement du budget primitif 2013.

<b>FUNCTIONNEMENT</b>			
RECETTE		DEPENSE	
Résultat de fonctionnement reporté 2011	6 903,70 €		
Recette de l'année 2012	108 618,37 €	Dépense de l'année 2012	109 575,86 €
Total	115 522,07 €	Total	109 575,86 €
<b>Résultat de clôture en fonctionnement</b>			<b>5 946,21 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
RECETTE		DEPENSE	
Résultat d'investissement reporté 2011	65 892,17 €		
Recette de l'année 2012	50 838,48 €	Dépense de l'année 2012	47 070,58 €
Total	116 730,65 €	Total	47 070,58 €
<b>Solde d'exécution en section d'investissement</b>			<b>69 660,07 €</b>
Reste à réaliser		Reste à réaliser	74 908,95 €
<b>Solde des restes à réaliser 2012</b>			<b>-74 908,95 €</b>
<b>Besoin de financement en investissement</b>			<b>-5 248,88 €</b>

#### **Délibération n° 1324**

A l'unanimité, le CM approuve l'affectation des résultats à fin 2012 du Service des eaux et assainissement conformément aux chiffres donnés ci-dessus.

#### **– Amortissement du véhicule affecté au service de l'eau:**

#### **Délibération n° 1325**

Compte tenu du faible kilométrage annuel réalisé, à l'unanimité, le CM décide d'une durée d'amortissement de 10 ans pour le véhicule « Partner » affecté au service de l'eau et assainissement (soit 650,86€ par an).

### **– Budget 2013 du Service des eaux et Assainissement :**

M. le Maire présente au CM le budget prévisionnel 2013 du Service des eaux et assainissement, préparé par la commission finances, en donnant le montant des principaux chapitres des 4 documents concernés : dépenses de fonctionnement, recettes de fonctionnement, dépenses d'investissement, recettes d'investissement.

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent et s'élèvent à : 104 994 €

Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent et s'élèvent à : 1 590 532 €

Le budget service des eaux et assainissement pour 2013 ainsi présenté prend en compte notamment :

- la création d'une unité de traitement et le réseau de collecte correspondant pour l'assainissement du centre bourg,
- le financement par le budget commune du personnel nécessaire au suivi et à l'entretien du réseau d'eau potable.

### **Délibération n° 1326**

**A l'unanimité, le CM approuve le budget prévisionnel 2013 du Service des Eaux et Assainissement conformément aux chiffres donnés ci-dessus.**

### **– Compte de gestion commune 2012 :**

M. le Maire demande au CM d'approuver le compte de gestion Commune 2012 du trésorier municipal

### **Délibération n° 1327**

**Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion commune du trésorier municipal pour l'exercice 2012. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

### **– Compte administratif 2012 commune :**

Mme. Danièle Pajon présente au CM le compte administratif 2012 commune, en donnant le montant des principaux chapitres des 4 documents: dépenses de fonctionnement, recettes de fonctionnement, dépenses d'investissement, recettes d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à : 504 551,63 €

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à : 674 802,65 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à : 189 850,32 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à : 141 197,44 €

M. le Maire quitte la séance momentanément pour le vote de ce compte administratif.

### **Délibération n° 1328**

**A l'unanimité, moins M. Désir, Maire qui ne participe pas au vote, le CM approuve le compte administratif 2012 commune, conformément aux chiffres donnés ci-dessus.**

### **- Affectation des résultats du budget commune pour 2013: (cf. tableau ci-dessous)**

M. le maire présente l'affectation des résultats pour le budget commune pour 2013.

**Le résultat global de clôture de fonctionnement, résultant du résultat reporté de clôture de fonctionnement 2011 et de ceux de 2012 en dépenses et en recettes de fonctionnement, est positif et s'élève à 170 251, 02 €**

Compte tenu d'un report de dépenses d'investissements de 2011 de 79 308,89 € et des résultats de l'année 2012 en dépenses et en recettes d'investissement, **le solde d'exécution de la section**

d'investissement est négatif et s'élève -48 652,88 € Cette valeur sera affectée au D001 en dépenses d'investissement du budget primitif 2013.

Les restes à réaliser recette s'élèvent à 2 249,00€ et les restes à réaliser dépenses s'élèvent à 23 178,45. Le solde des restes à réaliser 2012 est donc de -20 929,45€. Le besoin de financement pour 2013 à affecter en réserve au compte 1068 en recette d'investissement du budget primitif 2013 s'élève donc à 69 582,33 (48 652,88 + 20 929,00).

La capacité d'autofinancement s'élève donc à fin 2012 à 170 251,02 - 69 582,33 = 100 668,69€. Cette valeur sera affectée au R002 en recettes de fonctionnement du budget primitif 2013.

#### Délibération n° 1329

A l'unanimité, le CM approuve l'affectation des résultats commune à fin 2012 conformément aux chiffres donnés ci-dessus.

<b>FUNCTIONNEMENT</b>			
RECETTE		DEPENSE	
Résultat de fonctionnement reporté 2011	68 494,99 €		
Recette de l'année 2012	606 307,66 €	Dépense de l'année 2012	504 551,63 €
Total	674 802,65 €	Total	504 551,63 €
<b>Résultat de clôture en fonctionnement</b>			<b>170 251,02 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
RECETTE		DEPENSE	
		Résultat d'investissement reporté 2011	79 308,89 €
Recette de l'année 2012	141 197,44 €	Dépense de l'année 2012	110 541,43 €
Total	141 197,44 €	Total	189 850,32 €
<b>Solde d'exécution en section d'investissement</b>			<b>-48 652,88 €</b>
Reste à réaliser	2 249,00 €	Reste à réaliser	23 178,45 €
<b>Solde des restes à réaliser 2012</b>			<b>-20 929,45 €</b>
<b>Besoin de financement en investissement</b>			<b>-69 582,33 €</b>

#### - Vote des taux 2013 des 4 taxes :

M le Maire propose au CM de laisser les 4 taxes d'imposition directe locale aux mêmes taux que ceux de 2012.

En 2013, compte tenu des travaux prévisionnels important, la commission finances examinera plus précisément les évolutions possibles du taux de ces taxes locales qui n'ont pas bougé depuis de nombreuses années.

#### Délibération n° 1330

A l'unanimité le CM vote le montant des taux des 4 taxes directes locales pour 2013 comme suit:

- Taxe d'habitation : 19,26 %
- Taxe foncière sur le bâti : 9,73 %

- **Taxe foncière sur le non bâti : 33,70 %**
- **Cotisation foncière des entreprises : 21,72 %**

### **- Budget prévisionnel 2013 commune :**

M.le Maire présente au CM le budget prévisionnel 2013 de la commune préparé par la commission finances, en donnant le montant des principaux chapitres des 4 documents concernés : dépenses de fonctionnement, recettes de fonctionnement, dépenses d'investissement, recettes d'investissement.

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent et s'élèvent à : 663 488,69 €

Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent et s'élèvent à : 653 838,07 €

Le budget 2013 commune ainsi présenté prend en compte notamment :

- la réalisation des travaux de voirie centre bourg à mener conjointement avec le dossier de création d'un assainissement collectif : remplacement du réseaux eaux pluviales, aménagement de voirie et aménagement de sécurité (réfection des trottoirs et de la chaussée),
- le financement du projet création d'une école, jusqu'au stade ouverture des plis suite à mise en place du DCE (dossier de consultation des entreprises) par le MO (maître d'œuvre)

### **Délibération n° 1331**

**A l'unanimité, le CM approuve le budget prévisionnel 2013 de la commune, conformément aux chiffres donnés ci-dessus.**

### **- Vente d'une portion du terrain du stade à Mlle.Nathalie Gauthier :**

Pour améliorer son outil de production Mlle. Nathalie Gauthier souhaiterait agrandir son hangar situé le long du stade de football des Petites Bruyères. Pour ce faire elle aurait besoin d'acquérir une partie de la bande de terrain d'une largeur de 7 mètres sur 87 mètres de long située derrière la haie de tuyas. Cette bande de terrain fait partie de la parcelle communale cadastrée AWO225 et est déjà occupée par l'entreprise depuis de nombreuses années.

M.JP.Renaud rappelle l'historique de cette bande de terrain qui était entre autre utilisée pour ce rendre au terrain de hand-ball sans traverser le terrain de football. Elle sert aussi dans sa première partie comme parking automobile. Cette première partie resterait communale.

La commission Commerce et Artisanat s'est rendue sur place et a rencontré Mlle. Nathalie Gauthier et son frère Ludovic. M. Etienne Paul-Hazard rend compte de cette visite au CM. Après examen de la situation la commission a donné un avis favorable à cette vente.

M.F. Coudrat attire l'attention sur les conséquences éventuelles que pourrait avoir cette vente sur l'homologation du terrain de football.

### **- Affaires diverses :**

#### **- Informations suite au conseil de communauté de communes du 09 avril 2012 :**

Mme. Danièle pajon donne les infos suivantes :

- L'excédent de la taxe de séjour 2012 va permettre de subventionner les 2 projets proposés par Méry-ès-Bois : 300€ pour une animation théâtrale organisée par la bibliothèque et 500€ à l'association du patrimoine pour la fête du bois.
- Suite à l'intervention des représentants de la commune de Méry-ès-Bois qui a été la seule à s'opposer au *projet internet à très haut débit* sur les plans techniques et financier, une discussion plus approfondie s'est engagée au sein du conseil. Cette discussion a permis de montrer que plusieurs autres communes ne sont pas non plus d'accord sur ce projet et de ce fait le Président a décidé sont annulation de l'ordre du jour.  
Un groupe d'élus sera constitué pour étudier ce dossier plus en profondeur qui sera présenté ultérieurement.

Pour les communes de Ménétréol, Ste Montaine et Méry-ès-Bois, les centraux téléphoniques ne sont pas encore reliés par la fibre optique. Pour cette raison l'ADSL reste de performance moyenne. France télécom s'est engagé verbalement à réaliser ces connexions d'ici 2015. Le Président de la CDC s'était engagé lors de la réunion du 11 mars dernier d'officialiser cette demande par un courrier vers France télécom. Ce courrier est prêt. Il va partir.

- Les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2013, votées par la CDC, sont les mêmes que celles de 2012.

Taxe d'habitation : 0,437 %

Taxe foncière sur le bâti : 0,272 %

Taxe foncière sur le non bâti : 0,671 %

Cotisation foncière des entreprises : 0,451 %

- Pour les fêtes écossaises, la commission tourisme a décidé que les groupes musicaux se déplaceront cette année dans les communes de Blancafort, Clémont, Ivoy, Oizon et Méry-ès-Bois.
- Le festival « l'embuscade » se déroulera en juillet et août pour créer une animation sur l'ensemble du territoire durant l'été. Les animations sont d'ordre musical, sportif et culturel. Ce festival, à vocation pérenne, a pour but de se dérouler dans toutes les communes de la CDC.  
Les quatre communes concernées sont : Argent-sur-Sauldre, Aubigny-sur-Nère, Brinon-sur-Sauldre et la Chapelle d'Angillon.

#### – CNAS (Comité National d'Action Sociale pour les agents territoriaux):

Mme. Danièle Pajon a participé en tant que délégué de la CDC à une réunion du CNAS. La commune de Méry-ès-Bois cotise à cet organisme pour les employés communaux.

Le CNAS indique que le représentant du personnel ou le délégué élu, doivent rappeler au personnel que le CNAS existe et propose de nombreuses possibilités.

Le CM souhaiterait savoir le degré d'utilisation actuel par le personnel communal des prestations offertes.

#### – SMERSE/SMIRNE (Syndicats Mixtes fourniture eau potable):

Suite à la dernière réunion du SMIRNE, Mme. Georgette Blénet informe le CM qu'une réunion de présentation du syndicat est prévue pour le 21 juin prochain, avec invitation de tous les membres des conseils municipaux des communes participantes.

#### – Visites groupes scolaires :

Dans le cadre du projet en cours de réalisation d'un groupe scolaire, les visites de groupes scolaires construits par l'architecte retenu sont prévues comme suit :

Groupe scolaire de Thaumiers : mardi 23 avril à 10h, départ mairie vers 8h50.

Groupe scolaire d'Aubigny-sur-Nère : mercredi 24 avril à 10h, départ mairie vers 9h20.

(La présentation de la 1ère esquisse par l'architecte en présence de l'AMO sera faite par la suite)

#### – Excédent du 14 juillet :

Cet excédent financier est détenu actuellement par le Comité des Fêtes.

Si le groupe " 14 juillet" est d'accord, la valeur de cet excédent financier pourrait servir à acheter des jeux à mettre dans le Pré St.Firmin (la balançoire défectueuse a été supprimée)

Une solution administrative est à examiner avec le comité des fêtes.